

Marché n°2022049

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site Niort Tech III

Avenant n° 2

Entre :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, maître d'ouvrage, représentée par son Président,

d'une part,

Et :

l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire du marché, groupement d'entreprises constitué par

- VICTOR ARCHITECTES (SARL)
- CREA'TURE ARCHITECTES (SARL)
- TECH'LIGNE
- SCAPE
- CCE ASSOCIES (SARL)
- ATEs (SAS)
- ODETEC (SAS)
- GANTHA (SAS)
- ETAMINE

représentée par Victor Architectes, 23 rue de Bellune – 79000 NIORT, SIRET 825 371 149 00022, en tant que mandataire,

d'autre part,

Vu :

- Le marché n° 2022049 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Niort Tech III signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le groupement représenté par Victor Architectes, notifié le 7 juillet 2022,
- L'avenant n° 1 au marché visé ci-avant et notifié le 5 juin 2023,
- L'article 11 du cahier des clauses administratives particulières,

Il est exposé ce qui suit :

La survenue d'un aléa en cours de travaux de démolitions sur un mur mitoyen a conduit à l'augmentation des surfaces des espaces extérieurs de Niort Tech ; cette augmentation nécessite des études complémentaires d'aménagement et un suivi complémentaire des travaux.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Engagement du maître d'oeuvre sur le coût prévisionnel des travaux

Le montant final des travaux, est fixé à 8 566 246,36 € HT

ARTICLE 2 : Forfait définitif de rémunération pour les missions de base

Sur la base du montant final des travaux – valeur janvier 2023 de 8 566 246,36 € HT comme établit ci-dessus et au regard des éléments fixés à l'article 11 du CCAP, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les missions de base est établi à 976 372,50 € HT (1 171 647,00 € TTC). Le montant des missions complémentaires demeure inchangé.

Montant initial du marché	Montant avenant 1	Montant avenant 2	Montant du marché après avenants	% entre marché initial et avenant(s)
970 750,00 €	0,00 €	5 622,50 €	976 372,50 €	0,58%

ARTICLE 3 : Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Annexes

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Fait en un exemplaire original

A , le

Le maître d'œuvre (mandataire du groupement)

A Niort, le

Le représentant légal de la CAN

Scape_Avenant N°1 Niort Tech III
Mandataire : Victor architectes

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260202-C__16_02_2026-DE



NTT - Honoraires pour avenant N°1 - Extension projet sur parcelles BS 92 + BS 93 + BS 94 Augmentation de la surface à traiter = 97m² + Surface du projet à revoir = 200m²	
Opération : Aménagement du site Niort Tech III	Mission de maîtrise d'œuvre en matière d'aménagements paysagers

Equipe : **Scape: Nicolas Cognard - Paysagiste DPLG**

Désignation	Equivalent Jours	HEURES
	(650 euros/j)	(81,25 euros/h)
DET		
3 Réunions de mise au point de la variante	0,8 j	6
. Etude pour variante (1/100eme)	1,00 j	8
. Reprise du plan masse pour variante (1/100eme)	2,55 j	20
. Reprise des plans de plantation (1/100eme)	2,0 j	16
. Réédition des pièces graphiques pour la phase DET (1/100eme)	1,00 j	8
. Reprise DPGF pour devis rectifié par l'entreprise titulaire	0,3 j	2
. Analyse du devis de l'entreprise pour mise au point de l'avenant au marché	0,30 j	2
. Plus value pour constat de plantation (augmentation emprise)	0,25 j	2
	8,15	65
	5 297,50 €	
Sous-total H.T DET	5 297,50 €	
AOR et DOE		
. Plus value pour constat de reprise des végétaux (augmentation emprise)	0,25 j	2
. Plus value pour l'année contractuelle de l'entretien et la garantie de reprise des végétaux (augmentation emprise)	0,25 j	2
	0,50 j soit	4
	325,00 €	
Sous-total H.T AOR et DOE	325,00 €	

MONTANT TOTAL H.T.	5 622,50 €
T.V.A. 20 %	1 124,50 €
MONTANT T.T.C	6 747,00 €



Scape

Nicolas COGNARD-Paysagiste DPLG

SIRET: 525373759000 55 - N°TVA Intracommunautaire : FR 08 525373759 -NAF: 7112B